# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 22 mai 2014 2.6

## FINANCES

**OCTROI D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

**AU COMITE DES FETES DE RIORGES**

Thierry ROLLET, conseiller municipal délégué, en charge de l'organisation de la fête des fleurs et des produits du terroir, expose à l'assemblée :

**"**Depuis de nombreuses années, le Comité des fêtes de Riorges s’associe à la commune pour l’organisation de la Fête des fleurs et des produits du terroir, chaque 3ème week-end du mois de mai.

Conformément à la convention approuvée par délibération du 21 mars 2013, qui lie notamment le Comité des fêtes et la commune pour cette organisation, le Comité sollicite chaque année auprès de la Communauté d’agglomération, une subvention pour faire face, pour l’essentiel, aux dépenses de communication et d’animations de la manifestation. Le Comité des fêtes percevait à ce titre, jusqu’en 2013, 15 000 € de subvention de la part de Roannais Agglomération.

Or, de nouvelles modalités de subvention de ce type d’événement ont été mises en place par Roannais Agglomération début 2014. Les règles d’attribution de l’appel à projets auquel le Comité des fêtes à répondu, laissent apparaître que le montant de la subvention qui sera attribuée pour 2014 ne sera que de 5 850 €. Cela représente donc une baisse de 9 150 € du montant alloué d’une année sur l’autre, annoncée qui plus est à un moment où la manifestation est largement engagée et où il est difficile d’en revoir le budget.

Le Comité des fêtes se trouve par conséquent dans une situation difficile, ses finances ne lui permettant pas de faire face à cette dépense supplémentaire.

Aussi, considérant l’importance que représente la Fête des fleurs et des produits du terroir pour l’animation et l’image de la commune et la nécessité de maintenir les capacités financières du Comité des fêtes pour lui permettre de poursuivre ses missions dans l’intérêt général de la commune et de ses habitants, il est proposé, à titre exceptionnel, d’octroyer une subvention au Comité des fêtes de Riorges, d’un montant équivalent à la baisse de la subvention de Roannais Agglomération.**"**

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver le versement au Comité des fêtes de Riorges, d’une subvention exceptionnelle de **9 150 €**.

ADOPTE à l'unanimité.